

Publié le 21 juin 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 19 juin 2023**

**Délibération n° 2023-075**

**TRAVAUX DE CREATION DE CHEMINEMENT DOUX RUE JEAN GIONO ET AVENUE DU TRUC :  
CONVENTION DE PASSAGE AVEC MESOLIA HABITAT - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 39**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : 5**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU À Thierry TRIJOLET, Patricia NEDEL À Bastien RIVIERES, Ghislaine BOUVIER À Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Eric SARRAUTE À Jean-Louis COURONNEAU, Patrice LASSALLE-BAREILLES À Maria GARIBAL.

**ABSENT(S) : 5**

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES, Marie-Ange CHAUSSOY, Olivier GAUNA, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE**



Monsieur Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire Délégué au Domaine public, Espaces verts, Mobilités et Travaux, informe l'Assemblée que le projet de création du cheminement Giono/Truc consiste à relier les deux voies précitées par un cheminement doux en matériaux calcaire et empruntant les parcelles communales 281 BI 38 ,281 BI 98 et 281 BI 40 entre les résidences privées des Olympiades et des Millepertuis.

Ce cheminement permet une liaison douce sur des espaces entièrement naturels et boisés en majorité, classés en espace boisé classé et abritant faune et flore vernaculaire avec de possible espèces protégées, ce qui en fait un corridor écologique majeur du quartier de Capeyron.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un parc à proprement parler, ces espaces d'une superficie supérieure à 1.6 hectares constituent de nouveaux espaces verts.

Il permettra en outre aux riverains des Millepertuis, de la rue Jean Giono ainsi qu'aux quatre écoles, au centre de loisirs, au centre social le puzzle, au centre de l'audition et du langage de rejoindre l'Aqua Stadium, les espaces sportifs Robert Brettes, la mairie et le tram via l'allée Fernand Sampieri.

La majeure partie des aménagements sont d'ores-et-déjà réalisés sur la parcelle BI 38 : rénovation et élargissement du cheminement calcaire, aménagement d'une clôture séparative avec la résidence les Olympiades, déplacement de la cale à déchets de la résidence les Olympiades pour prolonger le cheminement.

Les travaux d'aménagement du cheminement calcaire sur la parcelle communale BI 40 sont en cours et seront terminés fin juin 2023.

Le cheminement et ces espaces verts attenants seront ouverts en permanence, non éclairés, non aménagés hormis quelques corbeilles et bancs, ils seront clôturés et équipés de portails pour en défendre l'accès en cas de risques météorologiques majeurs, pour procéder à leur entretien ou à des travaux. Du mobilier y sera posé aux deux extrémités afin de laisser passer les cyclistes mais pour en proscrire l'accès aux deux roues motorisées. Deux accès à l'est et à l'ouest de la parcelle BI 40 seront créés dont un permettra l'accès des véhicules d'entretien ou de chantier.

Ce projet est sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Mérignac.

La jonction entre la rue Jean Giono et la parcelle communale 281 BI 40 se faisant par la rue de Millepertuis, voie privée propriété de Mésolia Habitat, il est donc nécessaire d'établir une tolérance de passage conformément à l'article 2232 du code civil entre Mésolia Habitat et la commune autorisant le passage du public par la rue privée de Millepertuis.

En outre, pour assurer la sécurité des publics, la commune finance des travaux de rénovation d'un trottoir non accessible aux piétons et des travaux de mises aux normes PMR de trois traversées piétonnes.

Cette tolérance de passage est établie à titre gracieux et pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 6 juin 2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver les termes de la convention de tolérance de passage définissant les modalités financières, administratives et techniques de la réalisation du cheminement telle que proposée ci-jointe ;

**ARTICLE 2** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec Mesolia Habitat ainsi que tous actes et documents se rapportant à ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 19 juin 2023



**Sylvie CASSOU-SCHOTTE**  
Secrétaire de séance



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*